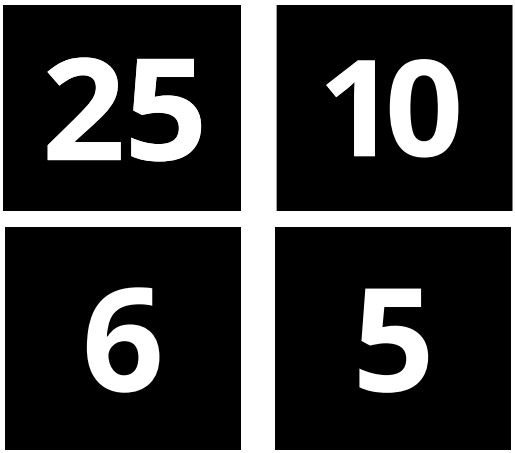
Cuisines IKEA

Renseignements sur la garantie limitée



Garanties de 25 ans, de 10 ans, de 6 ans et de 5 ans

Armoires de cuisine, tiroirs, tablettes, portes et façades de tiroir, comptoirs précoupés, électroménagers, éviers et robinets

La cuisine est une pièce hautement sollicitée tous les jours. C'est pour cette raison que nos cuisines subissent de rudes épreuves d'endurance. Après ces séances de torture, nous savons qu'elles résistent aux poids lourds, à la chaleur intense et à l'usage quotidien.

Nous vous offrons une garantie limitée de 25 ans qui couvre les défauts de matériaux et de fabrication de la cuisine modulaire SEKTION ainsi qu'une garantie limitée de 10 ans sur les étagères de cuisine ENHET.

Tous les robinets de cuisine sont couverts par une garantie limitée de 10 ans. Les électroménagers IKEA sont couverts par une garantie limitée de 6 ans (à l'exception des appareils de cuisson TILLREDA).

Cette garantie limitée est valable pour l'utilisation domestique de la cuisine et est assujettie aux modalités énoncées dans le présent document.

Valable pour une utilisation à l'intérieur seulement.

Cette garantie limitée s'ajoute aux droits et aux recours prévus par la Loi sur la protection du consommateur du Québec. Elle ne vous accorde aucun avantage, droit ou recours supplémentaire au-delà de ceux prévus par la loi. Veuillez également consulter la section de la page 10 intitulée «Renseignements additionnels pour les consommateurs du Québec».

25 La cuisine modulaire SEKTION est couverte par une garantie limitée de 25 ans.

10 Les étagères de cuisine ENHET sont couvertes par une garantie limitée de 10 ans.

10 Les robinets de cuisine sont couverts par une garantie limitée de 10 ans.

6 Les électroménagers sont couverts par une garantie limitée de 6 ans (à l'exception des appareils de cuisson TILLREDA).

5 La cuisine modulaire KNOXHULT est couverte par une garantie limitée de 5 ans.

Armoires de cuisine, tiroirs, tablettes, portes et façades de tiroir, comptoirs précoupés et éviers SEKTION

Durée de la garantie limitée

La garantie sur la cuisine modulaire SEKTION est valable pour vingt-cinq (25) ans et prend effet à la date de l'achat. Le reçu d'achat original est requis comme preuve d'achat.

Éléments couverts

Cette garantie limitée ne s'applique qu'à une utilisation domestique et protège contre tout défaut de fabrication et de matériaux la cuisine modulaire SEKTION.

Garantie limitée de 25 ans

Cette garantie limitée couvre les éléments suivants de la cuisine modulaire SEKTION :

- Caissons d'armoire (sauf TÖRNVIKEN et VADHOLMA)
- Portes et façades de tiroir
- Charnières UTRUSTA
- Tiroirs à extension complète MAXIMERA
- Tablettes UTRUSTA en verre trempé et en mélamine
- Pieds et plinthes
- Panneaux de finition
- Bandeaux-décor et moulures
- Comptoirs précoupés (en stratifié ou en bois)
- Éviers (sauf FYNDIG)

Garantie limitée de 10 ans

Les corbeilles en fil UTRUSTA, les articles TÖRNVIKEN et les articles VADHOLMA sont couverts par une garantie de 10 ans.

Garantie limitée de 5 ans

Boutons-poussoirs électriques UTRUSTA

Étagères ENHET

Durée de la garantie limitée

La garantie limitée sur les étagères ENHET est valide pour dix (10) ans et prend effet à la date d'achat. Le reçu d'achat original est requis comme preuve d'achat.

Éléments couverts

La garantie limitée est valable pour les articles ENHET. Cette garantie limitée ne s'applique qu'à une utilisation domestique et protège contre tout défaut de fabrication et de matériaux les étagères de cuisine ENHET.

Exclusions

La garantie limitée ne couvre pas l'usure normale, les entailles ou les rayures, ni les dommages causés par des chocs, des accidents ou des débris transportés par l'eau.

Armoires, tiroirs, tablettes, portes, façades de tiroir et comptoirs KNOXHULT

Durée de la garantie

La garantie limitée sur la cuisine modulaire KNOXHULT est valide pour une durée de (5) ans et prend effet à la date d'achat. Le reçu d'achat original est requis comme preuve d'achat.

Éléments couverts

La garantie limitée est valable pour tous les articles KNOXHULT. Cette garantie limitée ne s'applique qu'à une utilisation domestique et protège contre tout défaut de fabrication et de matériaux la cuisine modulaire KNOXHULT.

Exclusions

La garantie limitée ne couvre pas l'usure normale, les entailles ou les rayures, ni les dommages causés par des chocs, des accidents ou des débris transportés par l'eau.

Articles non couverts par la garantie limitée de 25, 10 ou 5 ans.

Comptoirs et panneaux muraux sur mesure, boutons, poignées, cuisine SUNNERSTA et éviers FYNDIG.

En cas de défectuosité

IKEA décidera, après examen et à son entière discrétion, si l'article est couvert par cette garantie limitée. S'il est couvert, IKEA, par l'intermédiaire de son service de réparation ou d'un partenaire autorisé, réparera l'article défectueux ou le remplacera par un article identique ou semblable, à son entière discrétion. Dans ce cas, IKEA paiera le coût des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et des frais de déplacement des réparateurs, à condition que l'article soit accessible à la réparation sans dépenses spéciales. Sont exclus, tous les travaux de réparation non autorisés par IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété de IKEA.

Si l'article n'est plus vendu par IKEA, IKEA fournira un article de remplacement approprié. Il revient à IKEA de déterminer, à son entière discrétion, ce qui constitue un remplacement approprié.

Exclusions

La garantie limitée ne couvre pas l'usure normale, les égratignures ou les dommages causés par des chocs ou des accidents.

Les accessoires qui n'influencent pas le fonctionnement de base de l'article ne sont pas inclus dans la garantie limitée.

Il est important de suivre attentivement les instructions d'assemblage et d'installation ainsi que les conseils d'entretien. La garantie limitée ne s'applique pas aux articles entreposés ou assemblés de façon incorrecte, utilisés de façon inadéquate ou nettoyés au moyen de méthodes ou de produits de nettoyage inappropriés. La garantie limitée ne couvre pas les dommages indirects.

Législations fédérale et provinciale

Seul le premier acheteur de l'article peut se prévaloir de la garantie limitée. Toutes les garanties des articles vendus au Canada sont incessibles à un second acheteur, sauf en Saskatchewan. Cette garantie exclut tout article déplacé de son emplacement initial, réinstallé ou modifié.

Cette garantie limitée vous accorde des droits légaux particuliers et n'a aucune incidence sur les droits accordés par toute législation en vigueur. Il se peut que vous jouissiez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. IKEA décline toute responsabilité en cas de dommages indirects. La législation de certaines provinces ne permet pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects, ou les restrictions de garantie. Il se peut que les exclusions précisées dans ces garanties ne s'appliquent pas à votre cas particulier.

Service

Pour toutes questions, communiquez avec le service à la clientèle IKEA au 1-866-866-4532 ou en ligne à fr.IKEA.ca.

Robinets de cuisine

Durée de la présente garantie limitée

La garantie limitée sur les robinets de cuisines IKEA est valable pour dix (10) ans et prend effet à la date de l'achat. Le reçu d'achat original est requis comme preuve d'achat.

Éléments couverts

La garantie limitée de 10 ans couvre tous les robinets de cuisine.

La présente garantie limitée ne s'applique qu'à une utilisation domestique de l'article et couvre les défauts de matériaux et de fabrication de tous les robinets de cuisine. Nos robinets de cuisine sont soumis à des tests qui vont au-delà des normes internationales pertinentes et nous n'utilisons que des composants de marques réputées afin de respecter l'engagement de notre garantie de 10 ans.

Exclusions

La présente garantie limitée ne couvre pas l'usure normale, les entailles ou les rayures, ni les dommages causés par des chocs, des accidents ou des débris transportés par l'eau. Elle ne s'applique pas non plus au filtre et à l'aérateur des robinets, qui doivent être nettoyés régulièrement et remplacés lorsqu'ils sont usés.

Il est important de suivre attentivement les instructions d'assemblage et d'installation ainsi que les conseils d'entretien. La garantie limitée ne s'applique pas aux articles entreposés ou assemblés de façon incorrecte, utilisés de façon inadéquate ou nettoyés au moyen de méthodes ou de produits inappropriés.

La garantie limitée ne s'applique pas si les articles ont été placés dans un endroit public, à l'extérieur ou dans des conditions pouvant causer la corrosion. Elle ne couvre pas non plus les dommages accidentels.

Robinets de cuisine non couverts par la garantie limitée

Les robinets d'extérieur KALLSJÖN ont une garantie limitée de deux (2) ans qui prend effet à la date de l'achat.

En cas de défectuosité

IKEA décidera, après examen et à son entière discrétion, si l'article est couvert par cette garantie limitée. S'il est couvert, IKEA, par l'intermédiaire de son service de réparation ou d'un partenaire autorisé, réparera l'article défectueux ou le remplacera par un article identique ou semblable, à son entière discrétion. Dans ce cas, IKEA paiera le coût des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et des frais de déplacement des réparateurs, à condition que l'article soit accessible à la réparation sans dépenses spéciales. Sont exclus, tous les travaux de réparation non autorisés par IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété de IKEA.

Si l'article n'est plus vendu par IKEA, IKEA fournira un article de remplacement approprié. Il revient à IKEA de déterminer, à son entière discrétion, ce qui constitue un remplacement approprié.

Certification

Certains pays ont établi des exigences légales pour l'approbation et la certification des robinets de cuisine. Nos robinets ont été approuvés et certifiés afin de respecter les demandes pertinentes de chacun des marchés.

Législations fédérale et provinciale

Seul le premier acheteur de l'article peut se prévaloir de la garantie limitée. Toutes les garanties des articles vendus au Canada sont incessibles à un second acheteur, sauf en Saskatchewan. Tout article déplacé de son emplacement original, réinstallé ou modifié est exclu de cette garantie limitée.

Cette garantie limitée vous accorde des droits légaux particuliers. Elle n'a aucune incidence sur les droits accordés par toute législation en vigueur. Il se peut que vous jouissiez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. IKEA décline toute responsabilité en cas de dommages indirects. La législation de certaines provinces ne permet pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects, ou les restrictions de garantie limitée. Il se peut que ces exclusions et restrictions ne s'appliquent pas à votre cas particulier.

Service

Pour toutes questions, communiquez avec le service à la clientèle IKEA au 1-866-866-4532 ou en ligne à fr.IKEA.ca.

Électroménagers

Durée de la garantie limitée

La présente garantie limitée de-meure en vigueur pendant six (6) ans à compter de la date d'achat. Les appareils de cuisson TILLREDA sont couverts par une garantie limitée de deux (2) ans qui prend effet à la date de l'achat. La garantie s'applique lorsque l'électroménager est utilisé et entre-tenu conformément aux instruc-tions d'utilisation fixées sur le produit ou fournies avec le produit.

La présente garantie limitée n'est valide qu'au Canada et elle ne s'applique que lorsque l'électroménager est utilisé dans le pays où il a été acheté. La présente garantie limitée ne s'applique pas à l'extérieur du Canada.

Une preuve d'achat comportant la date de l'achat est nécessaire pour faire valoir cette garantie.

Éléments couverts

La garantie limitée couvre les frais de réparation et les pièces usinées nécessaires pour corriger les défauts de fabrication ou de matériaux existant au moment de l'achat de l'électroménager. La section «Exclusions» précise les éléments exclus de la garantie.

Électroménagers non couverts par la garantie limitée de six (6) ans

Les appareils de cuisson TILLREDA sont couverts par une garantie limitée de deux (2) ans qui prend effet à la date de l'achat.

En cas de défectuosité

Le service de réparation décidera, après examen et à son entière discrétion, si l'article est couvert par cette garantie limitée. S'il est couvert, le service de réparation réparera l'appareil défectueux. Le seul et unique recours prévu par la présente garantie est la réparation comme mentionné précédemment.

La garantie limitée couvre le coût des réparations, des pièces de rechange de la main-d'œuvre et des frais de déplacement des réparateurs, à condition que l'appareil soit accessible à la réparation sans dépenses spéciales.

Responsable de l'exécution du service

Le fournisseur de services désigné sera responsable de l'exécution du service à domicile ou de son attribution à un réseau de partenaires autorisés.

Exclusions

- Coûts occasionnés par les appels de service effectués pour corriger l'installation de l'appareil, montrer le fonctionnement de l'appareil, remplacer ou réparer des coupe-circuits domestiques, ou corriger les câbles électriques ou la plomberie domestique.
- Appels de service pour réparer ou remplacer l'ampoule, le filtre à air ou le filtre à eau d'un appareil. Les pièces consommables ne sont pas couvertes.
- Coûts occasionnés par la réparation d'un appareil ayant servi à un usage autre que celui d'une famille moyenne ou ayant été utilisé d'une manière contraire aux instructions d'installation ou d'utilisation fournies, et coûts des pièces de rechange nécessaires à la réparation.
- Dommages causés par un accident, une modification, un usage inapproprié ou abusif, un incendie, une inondation, une catastrophe naturelle, une mauvaise installation, une installation non conforme aux codes d'électricité et de plomberie, ou l'utilisation de produits de nettoyage non recommandés.
- Les dommages esthétiques, incluant les égratignures, l'enfoncement, l'écaillement ou tout autre type de dommage apparent à la finition de votre électroménager, sauf si ce dommage est la conséquence de défauts de fabrication ou de matériaux, et est signalé dans les sept (7) jours suivant la date d'achat ou de livraison.
- Aliments gaspillés en raison d'une défectuosité du réfrigérateur ou du congélateur.
- Ramassage et livraison. L'électroménager est conçu pour être réparé sur place.
- Réparations effectuées sur des pièces suite à une modification non autorisée de l'appareil.
- Dépenses de service effectuées pour le déplacement et le transport de l'appareil si aucun service de réparation autorisé ne se trouve à proximité.
- Retrait et réinstallation de l'appareil s'il est installé dans un endroit non accessible ou s'il n'est pas installé conformément aux instructions fournies.
- Pièces de rechange ou travaux de réparation sur des appareils dont les numéros de série ou de modèle ont été retirés ou modifiés, ou ne peuvent être aisément déterminés. La garantie n'est pas valable si le numéro de série apposé sur l'appareil en usine a été modifié ou retiré.
- Coûts de réparation ou de remplacement de tout appareil ou pièce en vertu des exclusions ci-dessus mentionnées. Ces coûts sont assumés par le client.

Stipulation d'exonération de garanties implicites

LES GARANTIES IMPLICITES, INCLUANT LA GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONVENANCE PRÉCISE, SE LIMITENT À SIX ANS (DEUX ANS POUR LES ÉLECTROMÉNAGERS PORTANT LE NOM «TILLREDA») OU LA PÉRIODE LA PLUS COURTE PERMISE PAR LA LOI.

La législation de certains États ou provinces ne permet pas de limiter la période des garanties implicites de qualité marchande ou de convenance. Cette limite peut ne pas s'appliquer à votre situation. Cette garantie limitée vous accorde des droits légaux particuliers. Il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'un État ou d'une province à l'autre.

Restriction des recours; exclusions des dommages indirects

LE SEUL ET UNIQUE RECOURS RELATIVEMENT À CETTE GARANTIE LIMITÉE EST LA RÉPARATION DE L'ARTICLE COMME DÉCRIT PRÉCÉDEMMENT. LE FOURNISSEUR DE SERVICES DÉSIGNÉ NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS.

La législation de certains États ou provinces ne permet pas l'exclusion ou la restriction des dommages indirects ou les restrictions de garantie. Ces exclusions et restrictions peuvent ne pas s'appliquer à votre situation. Cette garantie limitée vous accorde des droits légaux particuliers. Il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'un État ou d'une province à l'autre.

Renseignements additionnels pour les consommateurs du Québec

La présente garantie limitée est fournie en plus des droits et des recours prévus par la Loi sur la protection du consommateur du Québec. Cette garantie limitée s'ajoute aux droits et aux recours prévus par la Loi sur la protection du consommateur du Québec. Elle ne vous accorde aucun avantage, droit ou recours supplémentaire au-delà de ceux prévus par la loi.

Si vous avez acheté un article au Québec, vous pouvez bénéficier des garanties légales prévues par la loi québécoise, notamment la garantie légale selon laquelle les biens doivent être aptes à l'usage auquel servent habituellement les biens de même nature, être durables dans le cadre d'une utilisation normale pendant une durée raisonnable et être exempts de vices cachés.

Pour les biens prescrits, la loi québécoise peut également prévoir une garantie de bon fonctionnement pour la durée prescrite par la loi.

Aucune disposition de la présente brochure n'a pour objet d'exclure, de restreindre, de renoncer à un droit ou à un recours obligatoire prévu par la loi québécoise, ni de le modifier.

Service

Pour toute demande de soutien relative aux électroménagers TILLREDA, veuillez vous adresser au service à la clientèle de votre magasin IKEA, ou communiquez avec IKEA au 1-866-866-4532 ou sur le site fr.IKEA.ca.

Pour tout autre problème concernant un électroménager, veuillez visiter le site fr.IKEA.ca ou composer le 1-866-866-4532. Assurez-vous d'avoir les renseignements suivants à portée de main avant de communiquer avec le service à la clientèle : numéro de commande, numéro de reçu, numéro d'article, en plus du numéro de modèle/de série (que vous trouverez sur la plaque signalétique de l'électroménager).

Vous trouverez également des renseignements utiles dans la section Résolution de problèmes du manuel d'utilisation et d'entretien de chaque électroménager.

À l'extérieur du Canada ou des États-Unis, communiquez avec le magasin IKEA le plus près afin de déterminer si une autre garantie s'applique.

© Inter IKEA Systems B.V. 2019-2021 (novembre 2026) Canada EY27

Conservez le reçu de caisse

C’est votre preuve d’achat. Il est requis pour faire valoir cette garantie limitée. En cas de problème ou si vous n’êtes pas satisfait, consultez le fr.IKEA.ca ou communiquez avec nous.